



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 208-18 C

Objet : RS - Approbation d'un avenant n° 13 à la convention entre Grand Chambéry et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge -

Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysses

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffinat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 4

Emmanuelle Andrevon - Philippe Bard - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 208-18 C

objet **RS - Approbation d'un avenant n° 13 à la convention entre Grand Chambéry et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 15 décembre 2011 a approuvé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative au versement d'une subvention pour la promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable.

Le statut actuel de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc a conduit à envisager son évolution au regard de la réglementation en vigueur. C'est pourquoi il a été approuvé en Conseil communautaire du 25 octobre 2018 la création d'une société publique locale (SPL) au 1^{er} janvier 2019.

La SPL poursuivra l'activité de l'association Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc dont la dissolution était prévue au 31 décembre 2018.

Compte tenu de l'évolution récente du contexte réglementaire et des délais nécessaires à la création de cette nouvelle entité, il est proposé la signature d'un avenant n° 13 à la convention établie entre Grand Chambéry et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc prolongeant la convention initiale de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2019. Dans le cadre de cette convention, la participation de Grand Chambéry sera de 420 000 €.

Le projet d'avenant annexé à la présente définit les modalités techniques et financières de cette prolongation.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 209-11 C du 15 décembre 2011 approuvant la convention entre Chambéry métropole et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable à compter du 1^{er} janvier 2012 et ses avenants,

Vu la délibération n° 179-18 C du 25 octobre 2018 approuvant la création de la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la signature d'un avenant n° 13 à la convention avec l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable,

Article 2 : **approuve** le versement de la subvention d'un montant de 420 000 €,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 208-18 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'un avenant n° 13 à la convention entre Grand Chambéry et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	20 décembre 2018
Annexe :	AVENANT n°13 agence écomobilité;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21592H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21592H1

Date de transmission en Préfecture :	07 janvier 2019
Date de réception en Préfecture :	07 janvier 2019